

Les élu-e-s Solidaires Finances Publiques de la Dircofi Nord vous apportent aide et soutien et répondent à vos questions.

Voici leurs coordonnées:

#### CAPL 1 Inspecteurs

Sabine PORTELA	06 99 61 86 60
Dominique DUSART	03 20 15 42 57
Estelle SARMOUK	03 20 63 19 91

#### CAPL 2 Contrôleurs

Didier VANSEVEREN	03 20 63 01 75
-------------------	----------------

#### CAPL 3 Agents

Esméralda COUASSE	02 31 39 74 90
Nathalie PIOLE	03 20 15 49 50



# Le Solid'INFOS

Le journal de votre section syndicale  
Solidaires Finances Publiques  
Dircofi Nord

## Numéro Spécial MUTATIONS

### Édito

#### 2019: La fin des garanties!

Poursuivant son œuvre de destruction de la DGFIP, Bruno Parent, notre directeur général, a décidé sans concertation la mise en place de nouvelles règles de gestion, supprimant ainsi des garanties dont bénéficiaient les agent-e-s dans de nombreux domaines, et particulièrement dans celui des mutations.

Exit les RAN (résidence d'affectation nationale) déjà écornées les années précédentes avec les fusions  
Exit la possibilité de muter chaque année  
Exit l'affectation la plus précise possible.

En 2020, l'affectation nationale ne sera plus prononcée à la résidence et à la structure mais au département!

Une fois cette affectation au département les agent-e-s seront livrés au bon vouloir de chaque numéro 1 (et donc à la sacro sainte règle de la nécessité de service).

De plus, arrivant sur le département, ils passeront après les demandes de mutations locales des agents déjà en poste sur celui-ci.

Les « miettes » et les postes ultra déficitaires que tout le monde fuit leur

seront alors accessibles! Le grand mercato de l'affectation est ouvert!!!

Cette année 2019 est d'autant plus particulière que dès ce mouvement 14 directions ou départements vont préfigurer ce grand chambardement : pour ces directions la seule ligne disponible sur SIRHIUS Mutations sera: Département.

Vous trouverez en page 3 la liste des 14 directions préfiguratrices.

Ce numéro spécial du Solid'Infos a vocation à vous aider dans la rédaction de vos demandes de mutation.

Solidaires Finances Publiques poursuivra son combat contre la mise en œuvre de ce chantier de démolition de l'ensemble des règles protectrices pour toutes et tous.

Consultez également le site national [solidairesfinancespubliques.org](http://solidairesfinancespubliques.org)

et retrouvez nos fiches pratiques et l'Unité Spécial Mutations

Dans la Rubrique Vie de l'Agent, onglet Mutation, vous retrouvez :

- Liste des RAN
- Sites IDF
- Coupures cartes des mutations 2018
- Guides



**Important**

Afin d'assurer un suivi personnalisé de votre dossier, pensez à envoyer votre demande de mutation VALIDEE par votre service RH, ainsi que vos coordonnées téléphoniques et les justificatifs éventuels

- A votre CAPiste local (coordonnées p4)
- ou au Bureau National par courriel : [mutation@solidairesfinancespubliques.org](mailto:mutation@solidairesfinancespubliques.org)

Vous pouvez également contacter le bureau national au 01 44 64 64 01

## Demandes liées

Attention pour 2019 les demandes liées seront limitées à 5 départements.

Tout.e agent.e A, B et C peut lier sa demande avec tout.e autre agent.e jusqu'au grade d'IP. Le fait de lier sa demande à celle d'un.e autre agent.e ne conduira pas à l'attribution d'une priorité.

L'ordre des vœux liés doit être rigoureusement identique dans les deux demandes.

C'est l'arrivée de l'agent.e la ou le plus jeune administrativement sur une direction, voire une résidence, qui conditionnera la mutation du plus ancien.ne. Dans le cas où les deux demandes ne pourront pas être satisfaites, aucun des deux agent.e.s ne sera muté.

Dans les cas de demandes liées au département sans résidence :

- les cadres A pourront être affectés en tant qu'ALD, EDR ou huissier,
- les cadres B et C pourront être affectés ALD ou EDR.

## DELAI DE SEJOUR

Un délai de 2 ans entre deux mutations (nationales ou locales) pour tous les agent.e.s titulaires de catégorie A, B et C sera désormais la norme. Il s'appliquera pour tout.e agent.e ayant obtenu une mutation au mouvement général du 1er septembre 2018, ils ne pourront donc pas participer au mouvement de mutation 2019 !

Un mouvement spécifique sur postes (le plus souvent restés vacants à la suite du mouvement et peu attractifs) pour les grades B et C aura lieu pour une prise de poste au 1/03/2020.

## Critères d'affectations liés à la situation des agents

en 2019 l'ancienneté prise en compte sera celle du critère de l'ancienneté administrative connue au 31/12/2018 bonifiée éventuellement à hauteur de 6 mois pour chaque enfant à charge.

L'ancienneté administrative ainsi calculée est pondérée par l'interclassement intégral des grades à l'intérieur de chacun des corps B et C, en fonction de l'indice nouveau majoré.

## Départementalisation 14 directions préfiguratrices

A compter du mouvement de mutation 2020, l'affectation se fera au département.

En lieu et place d'une affectation nationale « Direction/RAN/Mission/Structure », les agent.e-s seront désormais affectés au département y compris suppression du zonage pour le Nord, Paris, les Hauts de Seine et les Bouches du Rhône limitant ainsi les choix géographiques et le choix d'un métier. C'est en local que les agent.e-s seront affectés sur une commune ou un poste.

Il ne sera pas possible d'annuler sa mutation nationale si l'affectation locale ne correspond pas au souhait géographique ou fonctionnel de l'agent.e.

Les modalités d'affectation sont définies de façon à permettre au directeur de pourvoir notamment les postes non attractifs et vacants de façon récurrente, essentiellement pour les agents arrivants de l'extérieur. Les collègues déjà en poste dans le département bénéficieront d'une priorité par rapport à ceux arrivant de l'extérieur (« priorité interne »).

Demain, une mutation nationale, c'est une forte probabilité d'être affecté localement en dehors des aspirations des agents.

Au titre du mouvement 2019, 14 départements et directions seront préfigurateurs :

l'Ain l'Aube, les Bouches-du-Rhône, la Corrèze, la Gironde, l'Hérault, la Loire, le Morbihan, le **PAS-de-Calais**, le Tarn, les Hauts de Seine ainsi que la DIRCOFI Centre-Ouest et la DNVSF.

## Agent.e-s concerné.e-s par une demande de mutation à titre obligatoire

Agent.e-s classés excellents suites aux listes d'aptitude C en B ou B en A, admissibles à l'examen professionnel de B en A ou au concours interne spécial de C en B

Jan

# Mutations : tout savoir

Période de dépôt des demandes (via Sirhius demande de vœux) : les demandes de mutations sont établies entre le **20 décembre 2018 et le 24 janvier 2019** pour un mouvement qui prend effet au 1/09/2019.  
Pour les contrôleur.e.s stagiaires la date limite de dépôt est le : **1er février 2019**.  
Le nombre de vœux est illimité.

Participent au mouvement national pour obtenir une mutation, les agent.e.s souhaitant changer :

- de département ou de direction,
  - de résidence d'affectation nationale dans la même direction (ou d'arrondissement à Paris) \*
  - de mission/structure (FI, GEST, CONTL, Gestion des comptes publics..) à la même RAN \*
- \* Sauf pour 14 directions préfiguratrices.

## Les cadres B pourront solliciter les missions structures suivantes :

- Services de direction (actuels postes en direction).
- Gestion des comptes publics (emplois trésorerie mixtes, trésoreries SPL, trésorerie gestion hospitalière, trésorerie gestion OPHLM, paierie départementale, paierie régionale).
- Fiscalité personnelle (SIP, fiscalité immobilière, centre des Impôts fonciers, trésorerie amendes, relations publiques, pôle de contrôle des revenus et du patrimoine, SPF, services communs, SDE).
- Fiscalité professionnelle (SIE, PCE, PRS, BCR).
- Equipe de renfort (EDR).
- ALD (A la Disposition à la RAN et/ou au département).

## Les cadres A pourront solliciter les missions/ structures suivantes :

- Gestion fiscale (SIP, PRS, SIE, TP AMENDES, SDE).
- Gestion des comptes publics (emplois trésorerie mixtes, trésoreries SPL, trésorerie gestion hospitalière, trésorerie gestion OPHLM, paierie départementale, paierie régionale, recette des finances).
- Contrôle (BDV, ICE, pôle de contrôle des revenus et du patrimoine).
- Huissier.
- Chefs de postes comptables y compris SPF.
- Fiscalité Immobilière (FI, Brigade FI).
- Cadastre : CDIF, Pôle de topographie et de gestion cadastrale.
- Chef de contrôle des Hypothèques.
- Service de Direction.
- ALD.
- Equipe de renfort (EDR).
- BCR.
- Pôle d'évaluation domaniale.

- Pôle de gestion domaniale.
- Pôle juridictionnel judiciaire.

**Les cadres C** sont affectés par le mouvement national sur une Mission/Structures et peuvent solliciter les missions/structures suivantes :

- Gestion des comptes publics (emplois trésorerie mixtes, trésoreries SPL, trésorerie gestion hospitalière, trésorerie gestion OPHLM, paierie départementale, paierie régionale, postes en direction).
- Fiscalité : SIP, SIE, CDIF, SPF, trésorerie amendes, PRS, Relations publiques, services de direction, services communs, SDE.
- Equipe de renfort (EDR).
- ALD (A la disposition à la RAN ou au département).

## Règles de priorité hors départementalisation

- Hors DOM, 50% des apports sur un département sont réservés aux prioritaires.
- Un agent pourra demander à bénéficier d'une priorité sur un département donné, et s'il le souhaite, il pourra également solliciter dans le cadre du même mouvement, une priorité sur une RAN (celle du domicile familial ou celle du lieu d'exercice de la profession du conjoint) dans ce département en cochant une case spécifique
- Si dans le cadre de la priorité, il peut obtenir la RAN souhaitée, il sera affecté sur cette RAN, sur une mission/structure, s'il demeure des postes vacants sur celle(s) que l'agent aura demandée(s) ou, le cas échéant, « à la disposition du directeur ».
- Priorité aux agent.e-s handicapés
- Priorité aux parents d'enfants atteints d'invalidité.
- Priorité pour rapprochement externe de conjoint, d'enfant(s), d'un soutien de famille

**Pour la formulation des vœux et la bonification pour ancienneté de la demande prioritaire, n'hésitez pas à nous contacter!**

Toutes les infos sur [Solidaires Finances Publiques.org](http://SolidairesFinancesPubliques.org)